



ᑭᓄᓐ ᑭᓄᓐ ᑭᓄᓐ ᑭᓄᓐ
Building Nunavut Together
Nunavut iuuqatigiingniq
Bâtir le Nunavut ensemble

Public Service Announcement (PSA)

Soumission de preuve d'inscription à la session de printemps/été dans le cadre du Programme d'aide financière aux études du Nunavut

April 4, 2024
Across Nunavut

Nous rappelons aux personnes inscrites au Programme d'aide financière aux études du Nunavut qu'elles doivent soumettre une preuve de leur inscription pour la session de printemps/été. En effet, ce document est requis pour recevoir l'aide financière aux études du Nunavut ainsi que les droits de scolarité en début de session.

Pour les étudiant(e)s qui sont inscrit(e)s dans un établissement autre que le Collège de l'Arctique du Nunavut, c'est au Bureau d'aide financière aux études du Nunavut que vous devez soumettre votre [formulaire d'inscription aux études du Programme d'aide financière aux études du Nunavut](#).

Les étudiant(e)s qui sont inscrit(e)s au CAN doivent soumettre un formulaire de vérification de l'admission. Il est possible d'accéder à celui-ci et aux documents pédagogiques à partir du portail étudiant libre-service.

Les deux formulaires peuvent être courriellés à :

- FANS@gov.nu.ca (pour les personnes qui se définissent comme inuites aux termes de l'Accord du Nunavut)
- FANSLoans@gov.nu.ca (pour les étudiant(e)s non inscrit(e)s en vertu de l'Accord du Nunavut).

Si vous soumettez votre formulaire d'inscription aux études du Programme d'aide financière aux études du Nunavut ou votre vérification de l'admission et que vous décidez ensuite de ne pas revenir pour la session de printemps, vous DEVEZ communiquer avec le Programme d'aide financière aux études du Nunavut dès que possible pour annuler votre financement pour la session de printemps. À défaut de respecter cette consigne, vous êtes susceptible d'avoir une dette envers le Programme d'aide financière aux études du Nunavut.

###

Relations avec les médias:

info.edu@gov.nu.ca

Les communiqués de presse sont disponibles en inuktitut, en anglais, en inuinnaqtun et en français au www.gov.nu.ca.